

LES PETITS-DÉJEUNERS CLIENTS

TRÉSORERIE D'ENTREPRISE

&

GESTION DE PATRIMOINE

Vendredi 28 Novembre 2025

LE GROUPE ERECAPLURIEL

21

AGENCES

300

COLLABORATEURS

12

PÔLES DE
COMPÉTENCES

+20

COMPÉTENCES
SECTORIELLES

7000

CLIENTS

21

ASSOCIÉS



SAM Services Administratifs

- Conseil en organisation administrative
- Assistance administrative
- Domiciliation d'entreprise
- Comptable externalisé

Informatique & Outils digitaux

- Comptabilité web
- Formation aux outils
- Système d'information de gestion du personnel (SIRH)
- Transmission de documents IDépôt
- Logiciel Devis/Facturation
- Outils de gestion Notes de frais / Achats

Expertise comptable

- Tenue comptable
- Révision comptable
- Situation intermédiaire
- Etablissement des comptes annuels
- Crédits d'impôts (déclarations, ...)
- Stratégie du résultat
- Gestion des impôts et taxes
- LMNP | LMP | Revenus fonciers
- Consolidation des comptes

Audit / CAC

- Certifications des consolidations
- Audit d'acquisition
- Audit des flux de données & organisation interne
- Commissariat aux apports / fusions / acquisitions / transformations
- Audit du système d'information

Gestion de l'entreprise

- Budget prévisionnel et Seuil de rentabilité
- Assistance dans la relation avec les banques
- Étude financière projet d'investissement ou de développement
- Calcul des coûts de Revient
- Tableau de bord et suivi de gestion Reporting
- Plan de trésorerie

ERECapluriel
Meilleurs ensemble !

Accompagnement à la création
Dossier Prévisionnel - Création de société

Accompagnement à la cession de Fonds de Commerce
Évaluation des fonds de commerce
Cession de fonds de commerce

Accompagnement acquisition et cession d'entreprise
Évaluation d'entreprise
Cession de titres (GAP, pactes, constitution holding, ...)

Entreprises en difficulté

- Accompagnement en procédure amiable
- Accompagnement en procédure collective
- Reprise d'entreprises en difficulté

Droit des affaires

- Evolutions du capital
- Opérations juridiques annuelles
- Modifications diverses en cours de vie sociale (activité, adresse, nom, ...)
- Rédaction des baux commerciaux/professionnels - Location de gérance
- Pactes d'associés et autres protocoles/convention
- Fusions et acquisitions
- Cessation d'activité, liquidation
- Droit de la réglementation (CGV, normes, etc.)
- Opérations de restructuration juridique (Apports de titres, transformation, scission)

Gestion du patrimoine

- Stratégie de rémunération du dirigeant
- Choix statut du dirigeant et de l'entreprise
- Audit patrimonial
- Étude d'opportunité holding patrimoniale
- Fiscalité des plus values et scénarios de cession
- Déclaration impôts personnels IR/IFI
- Choix de placements financiers et/ou immobiliers

Protection sociale

- Mise en place de l'épargne salariale
- Assurance emprunteur
- Mutuelle santé du dirigeant et ses salariés
- Assurance prévoyance
- Plan Épargne Retraite

Paie / RH & Droit social

- Sécurisation des obligations sociales
- Formalités d'aide à l'embauche
- Contrats de travail
- Bulletins de paie et cotisations sociales
- Audit interne RH
- Ressources Humaines externalisées
- Accompagnement Procédures disciplinaires
- Élections Institutions représentatives du personnel

Départ du salarié
Licenciement, Rupture conventionnelle, Démission

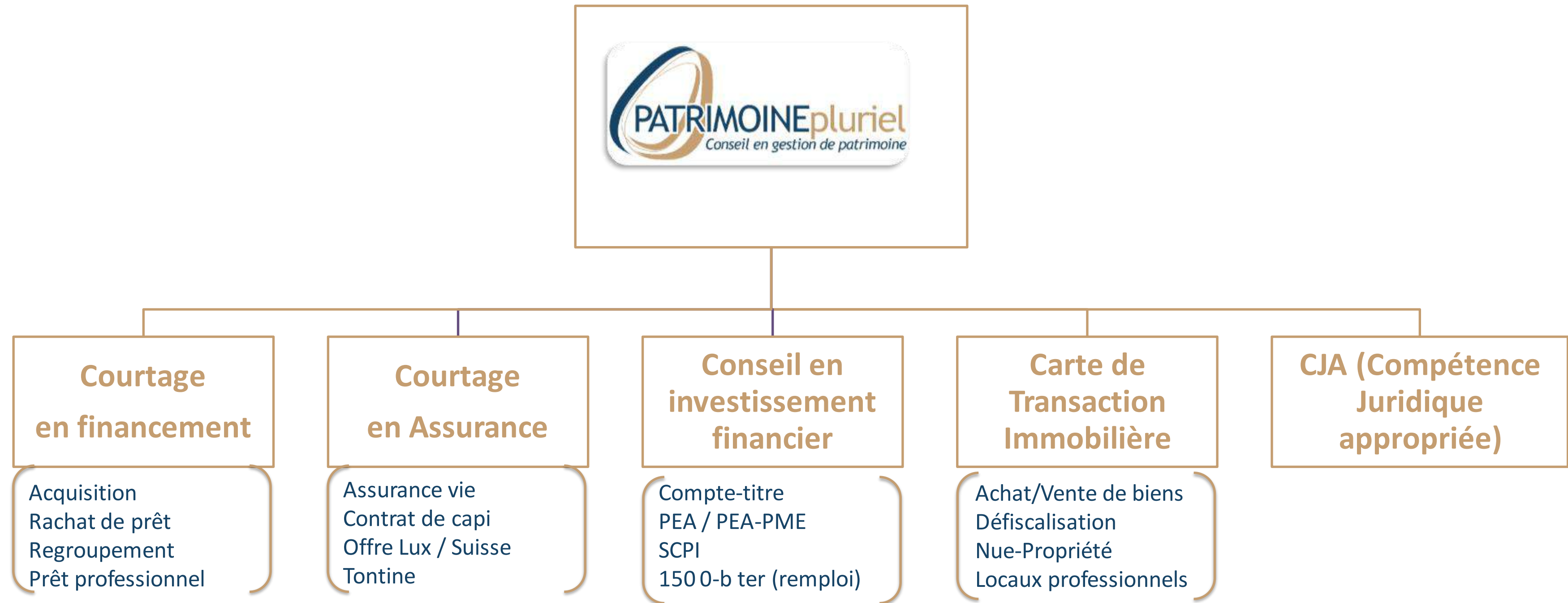
Accord d'intéressement & participation

Rédaction Déclaration Unique d'Évaluation des Risques (DUER)



UNE STRATÉGIE PATRIMONIALE À 360°

pour répondre aux besoins spécifiques de chaque client



STRATÉGIE PATRIMONIALE SUR MESURE

Les enjeux civils, fiscaux, économiques et sociaux

NOS MISSIONS PRINCIPALES

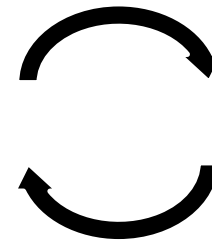
La Gestion de Patrimoine pour votre famille, votre entreprise et vous

Un audit patrimonial pour :

- Évaluer la **valeur nette de votre patrimoine** et établir un socle solide de travail.
- Remettre un accent sur la dimension **revenus** / positionnement du patrimoine par rapport à **l'IFI**.
- Définir le montant **des droits de succession**.
- Vérifier la **trésorerie disponible** pour couvrir ces droits.
- Analyser puis **anticiper la succession** (donation, legs, démembrement, dispositifs fiscaux type DUTREIL).

Missions complémentaires :

- Gestion des **baux d'habitation et commerciaux** (assurer la médiation en cas de difficulté et rédaction d'acte)
- Accompagnement **succession** (notamment la médiation entre héritiers).
- **Collaboration constante** en interne avec les pôles juridique, conseil, protection sociale du cabinet et l'expert-comptable et/ou le collaborateur référent.



Un accompagnement personnalisé pour construire la transmission et favoriser une attribution cohérente aux héritiers/donataires :

- Division foncière (constitution de lots/donataire).
- Mise en copropriété d'un bien (idem).
- Vente immobilière adaptée (gestion insatisfaisante) et Constitution d'une trésorerie.
- Mettre en relation avec tous types d'experts : géomètres, diagnostiqueurs, auditeurs du bâtiment.

La sécurisation de vos intérêts :

- Analyse de la **cellule familiale**
→ Objectif : Qualification et **analyse de l'union** (régime mat, pacs), dimension et compatibilité avec l'exercice de l'activité professionnelle et sa croissance.
- Protection de l'entreprise : **le mandat**, choix d'un mandataire et définition de ces pouvoirs, suivi des informations essentielles.
→ Objectif : Assurer la **continuité** de l'entreprise en cas d'aléa (physique, psychique, décès).

VOTRE TRÉSORERIE D'ENTREPRISE

Est-elle optimisée ?

Introduction

Beaucoup d'entreprises ont de la trésorerie...
peu optimisée et peu sollicitée

➔ L'objectif de cette présentation est de vous faire découvrir les différents supports mis à la disposition des personnes morales pour gérer leur trésorerie d'entreprise au-delà de l'offre bancaire.

Question centrale

“ Votre trésorerie sert-elle votre stratégie d'entreprise & votre développement patrimonial ? ”

Les bonnes questions avant d'investir...

- ✓ Quelle durée réelle d'immobilisation ?
- ✓ Quel risque acceptable pour l'entreprise ?
- ✓ Quel(s) objectif(s) : obtenir de la distribution, transmission, capitalisation, nantissement ?
- ✓ Quelle structure : SAS, SARL, holding, SCI, ... ?

<u>Types de société</u>	<u>Forme juridique associée</u>
1. Société d'exploitation <i>Objet social : industrielle, commerciale, libérale, artisanale...</i>	EURL SARL SAS SA
2. Société civile <i>Objet sociale : gestion de son propre patrimoine immobilier ou financier</i>	SCI SCP
3. Société Holding <i>Objet social : prise de participation et gestion de son propre patrimoine</i>	Toutes formes juridiques

L'offre bancaire traditionnelle

- ✓ **Un compte à terme** (appelé aussi « dépôt à terme ») est un compte d'épargne qui permet de placer de l'argent auprès d'un organisme financier selon les conditions suivantes :
 - ➔ L'argent est placé sur ce compte pour une **durée définie dès le départ** (un mois au minimum et jusqu'à cinq ans). Pendant cette période, **l'argent est bloqué (préavis 31 jours)**.
 - ➔ le **taux d'intérêt applicable est**, dans la plupart des cas, **connu d'avance**,
 - ➔ Il s'agit d'un **produit d'épargne sans risque de perte en capital** : à l'issue, l'épargnant récupère son capital et les intérêts acquis.

Rendement compris entre 1,5% et 2,5% brut selon les durées.

Conclusion

- ✓ Rendement fixe, durée contrainte, fiscalité immédiate
- ✓ Approche produit pour capter les flux mais pas de stratégie financière étudiée
- ➔ Pertinence pour **trésorerie court terme** (en attente de projet) mais pas pour la trésorerie excédentaire.
Et si le projet était le rendement de votre trésorerie ?

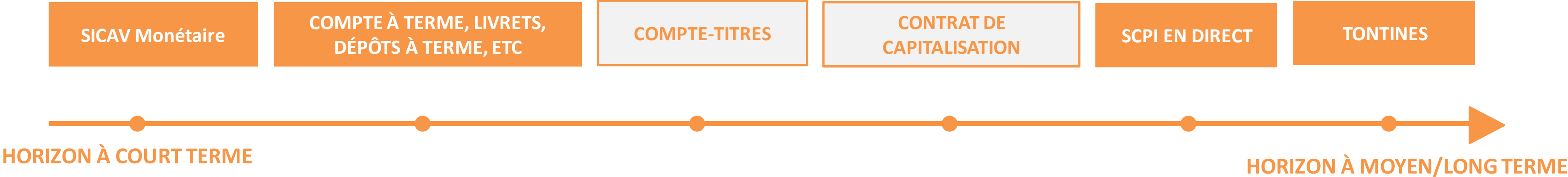
NOTRE APPROCHE DIFFÉRENCIANTE

- ✓ **Analyse juridique + fiscale + financière + patrimoniale du dirigeant et de ses actifs**
- ✓ **Choix des partenaires** (*compagnie d'assurance, société de gestion, structureur, banque d'affaires*)
- ✓ **Solutions, supports, mode de gestion sélectionnés** auprès de nos partenaires
- ✓ **Solutions dédiées** à la clientèle du Groupe ErecaPluriel (*produits structurés, fonds obligataires...*)
- ✓ **Segmentation de la trésorerie :**
 - ➔ Opérationnelle
 - ➔ De précaution
 - ➔ Excédentaire
- ✓ **Pilotage continu, arbitrages, reporting** trimestriels sur nos produits dédiés.
 - ➔ 1 SEUL INTERLOCUTEUR pour gérer tous les contrats au sein de plusieurs établissements financiers

GESTION FINANCIÈRE PRIVÉE

Comment bien la structurer?

LA TRÉSORERIE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE LE FOND DE ROULEMENT ET LE BESOIN EN FOND DE ROULEMENT



COMPTE-TITRES ORDINAIRE : PERSONNE MORALE

- ✓ Liquidité élevée
- ✓ Accès direct aux marchés financiers
- ✓ Sélections minutieuses des différentes classes d'actifs : Monétaire, Obligataire, Actions, ETF, produits structurés, immobilier, Private Equity...

 Idéal pour trésorerie 12–36 mois

« Nous pouvons transférer les comptes-titres détenus dans d'autres établissements bancaires afin de bénéficier de notre expertise dans la gestion d'actifs »

Les avantages du CTO pour gérer la trésorerie


✓ Des possibilités de transfert de l'enveloppe

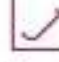

✓ Une mise en place facile et rapide


✓ Une architecture de frais optimale*

Des droits de garde sur-mesure et optimisés pour la gestion de trésorerie d'entreprise.

*déductibles du résultat financier de l'entreprise


✓ Absence de pénalités
Le compte-titres ne prévoit aucune pénalité de sortie anticipée et offre une liquidité quotidienne (en fonction des sous-jacents investis).


✓ Une fiscalité connue sur les plus-values : Impôt sur les sociétés ou impôt sur le revenu en fonction de la société

✓ Possibilité de création de gestion sous mandat sous conditions

✓ Accessible dès
5 000 €
Aucun plafond


✓ Mise à disposition d'un RIB au nom du client

LA FISCALITÉ DU COMPTE-TITRES ORDINAIRE

LA FISCALITÉ DES PLUS-VALUES MOBILIÈRES (SI SOCIÉTÉ À L'IR)

- ✓ Depuis le 1er janvier 2018, les plus-values mobilières sont soumises, par défaut, à une FLAT-TAX de 30%, dont 12,8% au titre de l'IR et 17,2% de cotisations sociales.
- ✓ Autre possibilité : une imposition au barème progressif. Cette option, à demander lors de la déclaration des revenus, concerne alors l'ensemble des revenus des placements financiers. L'option permet alors, en ce qui concerne les plus-values mobilières, de bénéficier des abattements pour durée de détention (applicable aux cessions d'actions, de parts sociales et aux OPCVM composés à au moins 75% de ces titres : 50% d'abattement pour une durée de détention comprise entre 2 et 8 ans ; 65% à partir o de 8 ans). Cet abattement ne concerne que les titres acquis avant le 1er janvier 2018.
- ✓ Les moins-values réalisées sont reportables sur une durée de 10 ans et se compensent avec les plus values de même type.

FISCALITÉ DES PLUS-VALUES MOBILIÈRES ET REVENUS (SI SOCIÉTÉ À L'IS):

- ✓ Les revenus issus des fonds placés en compte-titres ainsi que les plus values de ces fonds (lors d'arbitrage ou de rachat) donnent lieu au paiement de l'impôt sur les Sociétés aux taux en vigueur :

Bénéfices ≤ à 42,500€
= 15%

Bénéfices > à 42,500€
= 25%

CONTRAT DE CAPITALISATION : PERSONNE MORALE

- ✓ Outil patrimonial (fonctionnement identique à l'assurance vie)
- ✓ Enveloppe financière souple avec accès au Fonds €
- ✓ Sélections minutieuses des différentes classes d'actifs : Fonds €, Monétaire, Obligataire, Actions, ETF, produits structurés, immobilier, Private Equity...
- ✓ Traitement fiscal particulier sous IS
- ✓ Transmission/héritage possible dans l'entreprise

 **Idéal pour > 3 ans**

Frais de rachat anticipé sur le capital si Fonds en € (sauf si 100% en unités de compte) :

- 4 % la première année
- 3 % la deuxième année
- 3 % la troisième année
- 3 % la quatrième année



OPTION LUXEMBOURG / SUISSE

- ✓ Triangle de sécurité
- ✓ Hors champ de la Loi Sapin 2
- ✓ Grand intérêt pour holdings patrimoniales

 Pour trésorerie stratégique ou dirigeants recherchant de la protection juridique

2 stratégies :

➔ Les fonds internes dédiés (FID) à partir de 500 K€
Le patrimoine du client est confié au gestionnaire de son choix, qui propose une gestion personnalisée basée sur ses objectifs et son profil d'investisseur. Les actifs sont détenus par la banque dépositaire de son choix.

➔ Les fonds d'assurance spécialisés (FAS) à partir de 250 K€
le client choisit son conseiller en investissements (CIF).
Ce dernier lui envoie des propositions d'achat et de vente qu'il valide au cas par cas. Le client reste ainsi acteur de la gestion de son patrimoine.

LUXEMBOURG : SAVOIR-FAIRE, FIABILITÉ ET FLEXIBILITÉ



Important centre financier international pour la gestion et l'administration des fonds d'investissement et **emplacement de premier plan pour l'assurance-vie européenne**



Solide stabilité économique, qui repose sur les services bancaires et financiers

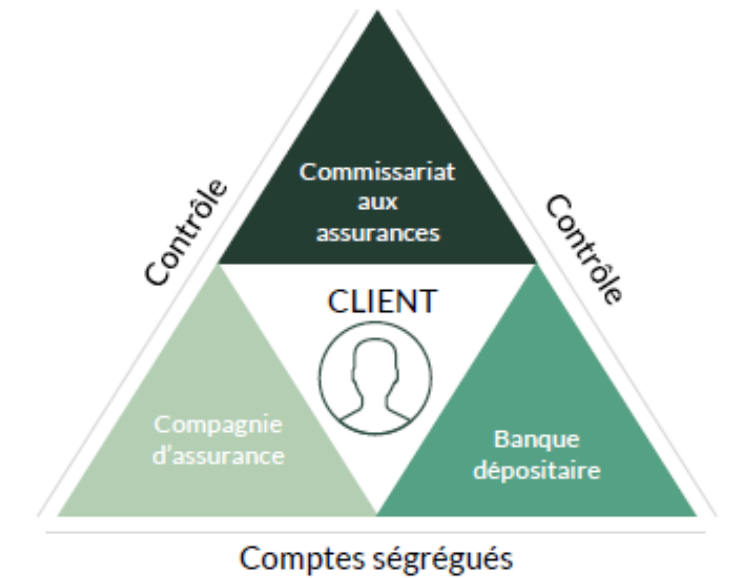


Dette du pays : **25.7 % du PIB** (fin 2023)
Notation Standards & Poor's : **AAA**



Le « triangle de sécurité », un **cadre réglementaire strict en faveur du souscripteur** d'assurance-vie :

- « Super privilège » sur sa créance en cas de défaillance de la compagnie d'assurance
- Sécurité sur les actifs représentatifs du contrat en cas de défaillance de la compagnie d'assurance, en raison de la ségrégation des actifs du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et des actifs propres de la compagnie d'assurance déposés auprès de la banque dépositaire
- Contrôles trimestriels de la ségrégation des actifs par le Commissariat aux Assurances (CAA), organe de régulation du secteur des assurances luxembourgeois



LOMBARD INTERNATIONAL ASSURANCE S.A

Un des leaders
en Europe en solutions
d'assurance-vie en unités
de compte

+ de 30 ans
d'expérience

+ 49.4 mds €
d'actifs sous
administration à fin 2023

+ 450
collaborateurs à travers
l'Europe

FISCALITÉ D'UN CONTRAT DE CAPITALISATION DÉTENU PAR UNE PERSONNE MORALE À L'IS

1. IMPÔT APPLICABLE

- ➔ Pas de PFU, pas d'IR, pas de prélèvements sociaux
- ➔ Seul impôt applicable : Impôt sur les sociétés (IS)

- ➔ La taxation des produits du contrat est annuelle. Conformément à l'article 238 septies E du Code Général des Impôts, la société doit ajouter à son résultat imposable de l'année un montant égal à la valeur nominale du contrat de capitalisation multiplié par 105 % du TME (taux mensuel des emprunts d'état) en vigueur à la date de la souscription du contrat de capitalisation.

Exemple : Souscription en novembre 2025 pour 100 K€ avec un TME de 3,49%.

Base taxable à l'IS : $100 \text{ K€} * (3,49 * 105\%) = 3.664\text{€}$

Bénéfices ≤ à 42,500€
= 15%

Bénéfices > à 42,500€
= 25%

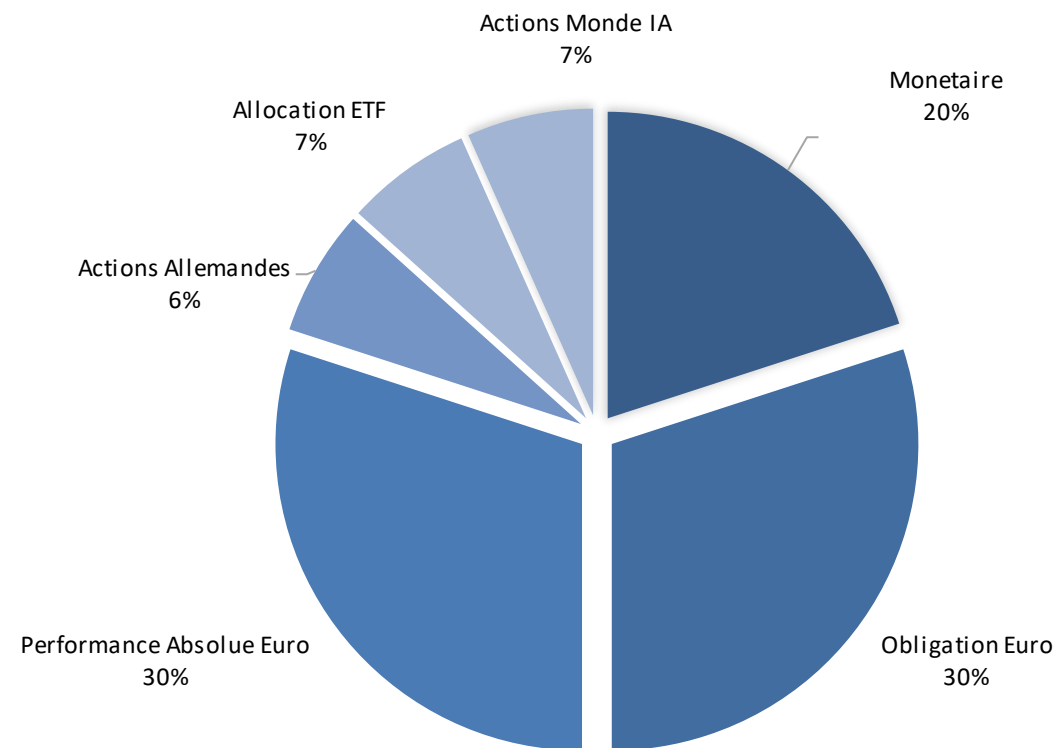
2. EN CAS DE RACHAT TOTAL OU PARTIEL

- ➔ En cas de rachat, vous pourrez rétablir la bonne base imposable. Afin de vous aider dans cette démarche, nous vous joignons, avec l'avenant confirmatif de votre rachat, le montant des produits bruts versés lors de ce rachat.



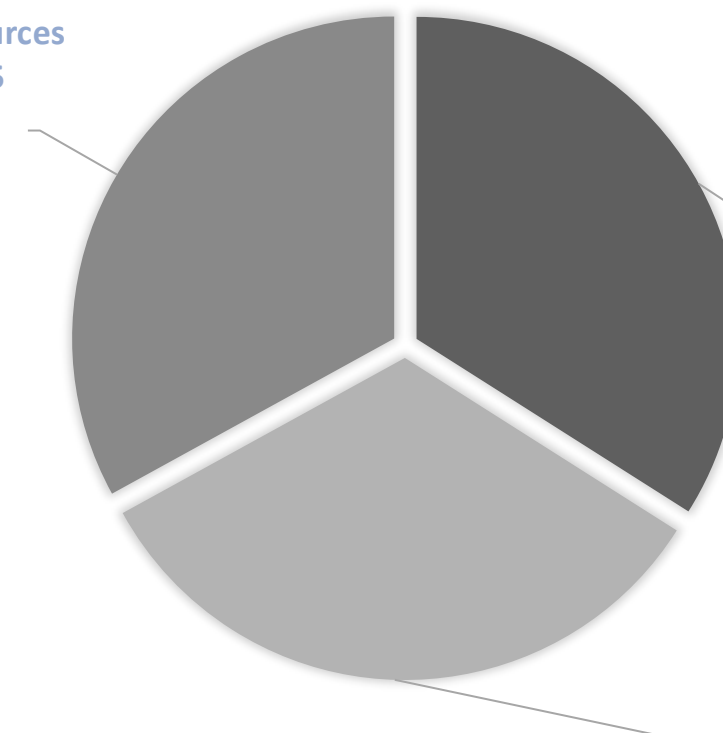
CAS CONCRET AVEC 150.000 € DE TRÉSORERIE

Compte titre :
50.000 €



Contrat de capitalisation :
100.000 €

Pluriel Basic Ressources
Decembre 2025
33%



Pluriel Luxe Decembre
2025
34%

Pluriel Energie Decembre 2025
33%

ÉCHELLE DE RISQUE - SRRI
Synthetic Risk and Reward Indicator
Indicateur synthétique de risque et de rendement



Apicil Trésorerie P - FR0013328317 : 2,57% sur 1 an
ODDO BHF Euro Credit Sht Dur CP-EUR - LU0628638206 : 4,06% sur 1 an

- ✓ Coupons : 2,55% par trimestre du capital investi (effet mémoire), versés si les indices sont au-dessus de 75% / 80% de leurs niveaux initiaux à la date d'observation trimestrielle.
- ✓ Mécanisme de rappel automatique : dès la fin du 4^e trimestre, le produit peut être remboursé de manière anticipée (vous récupérez le capital investi) si l'indice est au moins à 100% de son niveau initial (seuil diminuant de 0,5% à 1% tous les trimestres par la suite).
- ✓ Protection conditionnelle du capital : à l'échéance (Décembre 2035/2037), si le produit n'a pas été remboursé au préalable par le mécanisme de rappel automatique, le capital est protégé tant que l'indice ne clôture pas en dessous de 50% de leurs niveaux initiaux.

GESTION DES CAPITAUX / OFFRE TARIFAIRE

Compte titre à partir de 50.000 €

Contrat de capitalisation à partir de 15.000 €

Droits d'entrée

Offerts

Droits de garde en compte-titre : jusqu'à 0,6% ttc annuel (payé trimestriellement)

Frais de gestion des contrats de capitalisation : en fonction des partenaires sur le Fonds en € et les unités de compte

FINANCE DURABLE

Nous sommes également pleinement engagés à répondre aux attentes croissantes de nos clients en matière de critères de durabilité.

Notre sélection intègre des fonds répondant aux standards ESG (Environnemental, Sociétal, Gouvernamental) permettant d'allier performance financière et impact positif sur l'environnement et la société. Investissement Socialement Responsable « Label ISR ».

LABEL ISR



- ENVIRONNEMENT**
- Changements climatiques et émissions de carbone
 - Efficacité énergétique
 - Conception et cycle de vie des produits
 - Approvisionnement et efficacité des matériaux
 - Gestion des déchets et économie circulaire
 - Gestion de la chaîne d'approvisionnement

- SOCIAL**
- Satisfaction de la clientèle
 - Genre et diversité
 - Engagement des employés
 - Relations communautaires
 - Droits de l'Homme
 - Normes du travail
 - Sécurité et qualité des produits

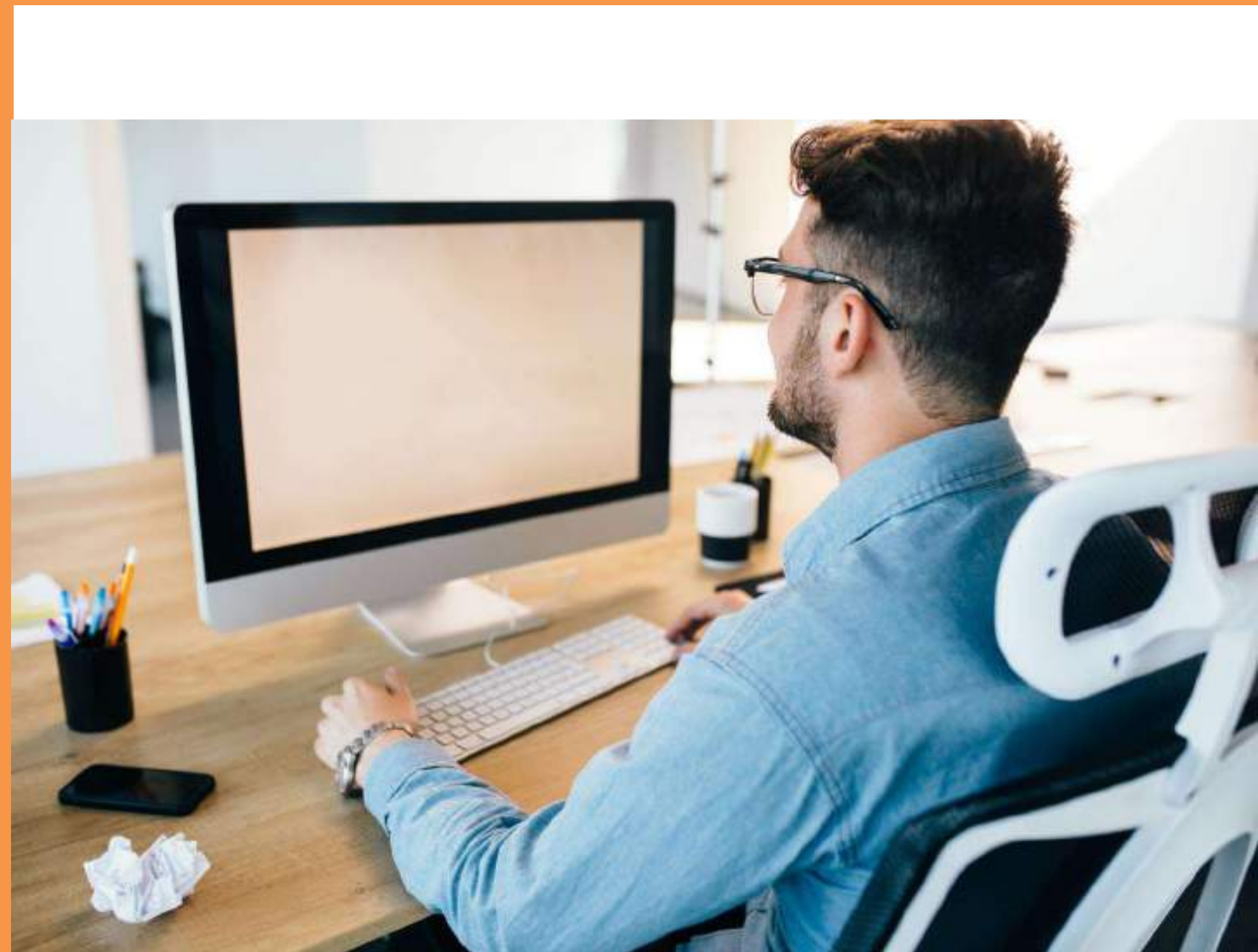
- GOUVERNANCE**
- Composition du conseil
 - Protection des données et respect de la vie privée
 - Structure du comité de vérification
 - Corruption
 - Éthique commerciale

ET LE DIRIGEANT ?

Nous gérons aussi le patrimoine privé :

- ✓ Assurance-vie (offre Luxembourgeoise/Suisse)
- ✓ Contrat de capitalisation
- ✓ Compte-Titre Ordinaire & PEA, PEA-PME
- ✓ Horizon Retraite
- ✓ Optimisation de la trésorerie personnelle post-dividendes
→ cohérence entreprise + patrimoine dirigeant

➡ La trésorerie de l'entreprise sert aussi la stratégie du patrimoine privé.





QUESTIONS ?



Fabien Salin

Placements financiers
Immobilier de défiscalisation



06.99.86.90.15



fsalin@erecapluriel.fr



Grégory Barres

Approche civile (enjeux successoraux,
régimes matrimoniaux et union)
Immobilier juridique
Relation Pôle Conseil, Notaire, Avocat



06.84.84.24.01



gbarres@erecapluriel.fr



Elodie Carle

Assistante de direction
Pôle Conformité & Gestion de
Patrimoine



05.19.99.17.89



ecarle@erecapluriel.fr

LES PETITS-DÉJEUNERS CLIENTS

MERCI

Vendredi 28 Novembre 2025